

# Piège à Pyrale du Buis



## Avant installation

Avant d'installer le piège, il est important d'inspecter vos buis pour vous assurer qu'il n'y a pas déjà d'infestation (rechercher des œufs, larves ou chenilles). Si une infestation est déjà constatée, couper les branches infestées et retirer les insectes à la main.

Si l'infestation est trop importante, utiliser un produit de traitement curatif par exemple à base de *Bacillus thuringiensis*.

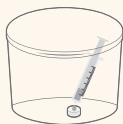
Positionnez le piège au début de la saison (mi-avril) avant le premier vol pour attirer et capturer les premiers individus mâles et limiter les accouplements ou bien au cours de la saison pour évaluer le niveau d'infestation.

En cas de présence de chenilles vertes (qui dévorent les feuilles), nous recommandons de traiter avec un insecticide curatif par exemple à base de *Bacillus thuringiensis* puis repositionnez le piège pour maintenir la surveillance.

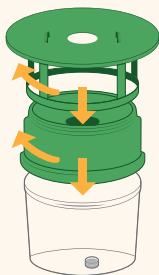
Les phéromones sont à renouveler 3 mois après la 1<sup>ère</sup> installation du piège selon le mode d'emploi ci-dessous :

## MODE D'EMPLOI

- 1 Ouvrir le sachet pour récupérer une seringue. Casser l'extrémité de la seringue puis remplir le récipient se trouvant dans le socle transparent avec la moitié du gel contenu dans la seringue (marque 0,5 ml).
- 2 Visser le chapeau vert sur la base verte et visser le tout sur le support transparent.
- 3 Ouvrir le panier vert et le remplir avec le reste de la seringue.
- 4 Refermer le panier et le placer dans le trou central du chapeau vert jusqu'à entendre un clic.
- 5 Accrocher le piège à l'aide de la cordelette fournie ou le placer près des buis à protéger, au sol.
- 6 Conserver la 2<sup>ème</sup> seringue dans l'emballage d'origine à température ambiante (maximum 25°C).
- 7 3 mois après l'installation du piège, renouveler les phases 1 à 5, sans nécessité de nettoyer les paniers.



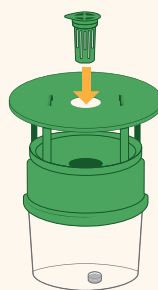
1



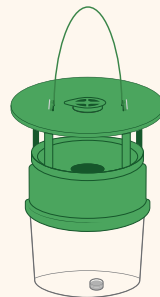
2



3



4



5

## RAPPEL DE TRAITEMENT

Date d'installation du piège :

.....  
Date de renouvellement de la phéromone  
(3 mois après l'installation) :

## PÉRIODE D'EMPLOI



Retrouvez plus de services et conseils pour vos buis !

